

## Note Conceptuelle

### Conférence pour le Développement du Mali: Les régions du Nord au cœur de la consolidation de la paix et de la relance économique (22 octobre 2015, OCDE - Paris)

#### I. Contexte

Le Mali a traversé en 2012 et en 2013 une grave crise politico-sécuritaire. Le nord du pays a alors été occupé par des groupes armés actifs dans ces régions et dans le reste de l'espace saharo-sahélien et un coup d'État a interrompu le fonctionnement normal des institutions. La situation s'est améliorée depuis. En 2013, l'intervention conjointe de forces militaires africaines et françaises et la mobilisation de la communauté internationale ont contribué à réduire la menace terroriste et à appuyer le retour à l'ordre constitutionnel, marqué par l'élection d'Ibrahim Boubacar Keita à la présidence de la République et la tenue des élections législatives. Suite à l'intervention des forces africaines au sein de la MISMA, les Nations Unies ont établi la *Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali* (MINUSMA) qui a été déployée le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

En matière de développement socio-économique, les efforts déployés par le pays pour consolider la paix et promouvoir la relance économique et le développement ont été soutenus par le « processus de Bruxelles » issu de la Conférence « Ensemble pour le renouveau du Mali », tenue à Bruxelles le 15 mai 2013, dans le cadre d'un plan de deux ans, le *Plan pour la relance durable du Mali* (PRED, 2013-2014). Ce processus, auquel ont pris part les partenaires techniques et financiers du Mali, bilatéraux et multilatéraux, a pris fin avec la 5<sup>ème</sup> réunion de suivi organisée à Bamako le 17 février 2015. Dans leurs conclusions, les participants ont noté la possibilité d'une conférence à Paris à l'automne 2015, qui serait accueillie par l'OCDE, dans le cadre de l'accompagnement post-Alger, avec pour objectif d'échanger sur les grandes priorités du Gouvernement pour des avancées dans le développement du Mali, et d'identifier les nouvelles actions prioritaires à mener dans le cadre de l'après-PRED.

Depuis, le processus de consolidation de la paix, le rétablissement de l'autorité de l'État se poursuit. Le processus de médiation engagé en 2014 par l'Algérie, chef de file de la médiation internationale, avec le soutien des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne, la Mauritanie, le Niger, et le Tchad, a abouti en mai et juin 2015 à la signature d'un « Accord pour la paix et la réconciliation du Mali » entre le Gouvernement, la Plateforme et la Coordination des Mouvements de l'Azawad. L'accord aborde les différentes dimensions pour parvenir à une solution définitive de la crise, y compris les réformes politiques et institutionnelles, de défense et de sécurité, ceci afin de parer à la crise humanitaire et de promouvoir le développement socio-économique et culturel, la justice, et la réconciliation.

En ce qui concerne le volet socio-économique, l'Accord de paix prévoit notamment :

- de mettre en place une Zone de développement pour les régions du Nord (ZDRN) dotée d'une Stratégie spécifique de développement (art. 33 et 34), précisée dans des plans d'action pluriannuels *ad hoc*, qui hiérarchiseront les actions à mener sur les court, moyen et long termes ;
- de conduire une Mission d'identification et d'évaluation conjointe au Nord du Mali (MIEC/Nord Mali) qui est menée par la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et la Banque islamique de développement, afin d'identifier les besoins en matière de relèvement rapide, de réduction de la pauvreté et de développement (art. 36) ;
- d'organiser une conférence *ad hoc* d'appel de fonds dans les deux mois suivant l'adoption de la Stratégie spécifique de la Zone de développement afin d'en assurer la mise en œuvre (art. 37) ;
- de renforcer la décentralisation et le rôle des régions et de créer des agences de développement régional (art.40).

Ces actions feront l'objet d'un suivi dans le cadre du comité de suivi de l'Accord de paix et de ses sous-comités (art. 60 et 62).

## **II. Objectifs**

Dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de paix et à la demande du Gouvernement malien suite à la signature de cet accord, comme indiqué par le Premier Ministre Modibo Keïta dans sa Déclaration de politique générale du 8 juin 2015, l'OCDE accueillera une conférence sur le processus de développement en cours au Mali, qui portera essentiellement sur les besoins des régions du Nord en termes d'aide d'urgence, de relance économique et de développement, dans la perspective du développement durable du pays tout entier, et de son émergence à un horizon de dix à quinze ans.

La conférence est envisagée comme une manifestation internationale exceptionnelle de haut niveau. Elle sera cohérente avec les trois ingrédients clés pour le succès du développement, comme rappelé au niveau international en juillet 2015 lors de la Conférence internationale sur le financement du développement d'Addis Abeba (cf. Plan d'action d'Addis Abeba) à savoir :

- (i) la coopération internationale au développement et l'efficacité de l'aide ;
- (ii) les réformes de la gouvernance dans le contexte d'un processus de décentralisation renforcée, y compris les flux financiers, la mobilisation et l'utilisation effective des ressources publiques internes ; et
- (iii) les entreprises et les financements privés nationaux et internationaux, y compris les transferts de fonds des migrants.

Au-delà des enjeux à court, moyen et long termes comme énoncés ci-dessous, l'objectif est de parvenir à un équilibre entre les instruments de financement, les outils de l'aide, les contributions du secteur privé et des recettes internes pour les mettre au service de la consolidation de la paix, de la réconciliation et de la résilience, en vue d'améliorer le bien-être économique et social des Maliens et des Maliennes, de renforcer la cohésion nationale, et d'encourager l'intégration régionale.

## **III. Enjeux**

### **1. À court et moyen termes : les dividendes de la paix**

La conférence examinera les conclusions et recommandations proposées par la Mission d'identification et d'évaluation conjointe au Nord du Mali (MIEC/Nord Mali) qui se penche sur les besoins spécifiques des trois régions du nord Mali et fournira des éléments pour l'élaboration de la Stratégie spécifique de Développement de la zone du nord. Piloté par la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et la Banque islamique de développement, le comité technique de la MIEC/Nord Mali regroupe des techniciens désignés des trois Banques, d'autres partenaires techniques et financiers, et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en tant que coordinateur des autres agences du système des Nations Unies. Seize domaines thématiques et trois thèmes transversaux seront couverts (cf. *note de conception de la MIEC*), avec des éléments diagnostiques qui se concentreront sur trois éléments principaux:

- la situation humanitaire et de sécurité alimentaire ainsi que les besoins de relèvement rapide de la zone ;
- la situation de la pauvreté et des besoins en services sociaux de base ;
- la situation des infrastructures économiques et les besoins pour amorcer un développement durable de la zone.

La Communauté internationale a déjà mobilisé des budgets importants et de nombreux programmes et projets sont prêts à être mis en œuvre. Or, pour l'heure, toutes les conditions de sécurité ne sont pas

réunies pour permettre à l'assistance urgente dont les populations du Nord ont besoin, de se déployer. La conférence sera l'occasion d'examiner les mesures à prendre sur ce plan pour faciliter la délivrance de l'aide.

## **2. À moyen et long termes : un développement plus équilibré des territoires**

Les inégalités territoriales ont été au centre des négociations. Par le biais des processus de décentralisation, des élections des conseils régionaux et de la création de la zone de développement du Nord, elles seront au cœur de la mise en œuvre de l'Accord dans les prochaines années.

Les défis sont nombreux. Il s'agira en premier lieu de veiller à une intégration territoriale, économique et sociale plus poussée des régions du Nord. L'objectif est d'atteindre un développement équilibré du pays, de promouvoir une plus grande cohérence et des échanges accrus entre les régions du Nord, Sud et Centre du pays, et de renforcer la cohésion du développement du Mali au profit de l'ensemble de ses habitants. Il s'agira également de rattraper le retard des régions les plus défavorisées en termes d'investissements structurants (transports et télécommunication, environnement, agriculture...) et sociaux (santé, éducation...).

## **IV. Thèmes principaux**

### **1. Coopération internationale, efficacité de l'aide, et sécurité / atténuation des risques**

Dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de paix, la conférence sera l'occasion d'échanges approfondis (i) sur le développement du Nord Mali, dans le cadre de la stratégie de développement global du Mali telle qu'envisagée par le Gouvernement du Mali, afin de valoriser les potentialités socio-économiques de ces régions, ainsi que (ii) sur la manière de répondre aux besoins prioritaires et de mettre en œuvre les projets identifiés dans l'annexe 3 de l'Accord de paix, précisés par la mission MIEC/ Nord Mali et dans la Stratégie spécifique de développement pour les régions du Nord.

Ceci implique de passer en revue les fonds et projets internationaux consacrés spécifiquement au Nord, y compris les projets à impact rapide (QIPs) tels que ceux mis en œuvre par les Nations Unies et les partenaires bilatéraux, les instruments de financement, y compris ceux annoncés dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, à savoir le Fonds de Développement du Nord (FDN) et – dans une seconde phase- le Fonds d'actifs Stratégiques (FONSEM). Il sera aussi opportun de discuter des moyens d'améliorer encore l'efficacité de l'aide et la cohérence des approches régionales, et de la relation entre l'humanitaire, la réhabilitation, et le développement.

La conférence permettra ainsi de discuter et d'examiner les contraintes de sécurité et les mesures que le Gouvernement malien et les signataires de l'Accord de paix peuvent prendre pour améliorer et garantir la sécurité des acteurs humanitaires et du développement, ainsi que celle des opérateurs économiques.

### **2. Décentralisation, gouvernance, mobilisation de l'aide et des ressources internes**

La conférence sera également centrée sur les processus de réformes nécessaires et en cours. Elle se penchera notamment sur les dispositions de l'Accord de paix correspondantes, qui souligne la nécessité d'un certain nombre de réformes nationales essentielles dans le domaine de la sécurité et en matière de gouvernance politique et administrative. Il prévoit en particulier l'élargissement des compétences des collectivités territoriales, notamment en ce qui concerne les politiques de développement, ainsi que l'allocation de ressources additionnelles à ces collectivités. La décentralisation devrait aller de pair avec la mise en œuvre de la politique nationale de transparence de l'administration, qui est en cours d'adoption.

La fiscalité au niveau national et local fera l'objet d'une attention soutenue afin d'assurer un régime fiscal efficace (art. 13-16 de l'Accord de paix) et de lutter contre la fraude fiscale. Il s'agit d'un aspect essentiel de la mobilisation des ressources internes pour fournir au Gouvernement malien et aux collectivités les fonds nécessaires pour investir dans le développement, alléger la pauvreté et offrir des services publics. La fiscalité doit permettre d'assurer la responsabilité et la viabilité budgétaires requises pour promouvoir la croissance et pour réduire à long terme la dépendance à l'égard des flux de financement externes. La modernisation fiscale, une transparence et une responsabilisation accrues des organismes publics nationaux et locaux devraient apporter une meilleure conformité fiscale, renforcer la légitimité fiscale et la confiance envers le gouvernement, et enfin, réduire la corruption, les trafics et autres flux financiers illicites. La capacité des collectivités décentralisées à créer une nouvelle taxe adaptée au contexte économique local (art.13) constituera un levier additionnel de mobilisation des ressources intérieures. Des mécanismes de redistribution équitable des revenus publics vers les régions pourraient renforcer la cohésion nationale, à la lumière de bonnes pratiques internationales.

Un évènement parallèle à la conférence principale, sur la décentralisation, la gouvernance locale et la coopération internationale des pouvoirs locaux devrait être organisé la veille de la conférence afin d'identifier plus précisément les conditions requises pour un développement local plus participatif, essentiel à la stabilisation et au redressement durable du pays.

### **3. Entreprises et financements privés nationaux et internationaux, y compris transferts de fonds des migrants**

Au-delà de la question du financement international du développement et de l'efficacité de l'aide, de la gouvernance et de la mobilisation des ressources internes, il importe que la question des besoins du Mali en termes d'investissement de capitaux privés soit traitée pleinement, dans un contexte où l'activité des entreprises privées, l'innovation, l'investissement national et international, ainsi que les micro-investissements sont des facteurs essentiels de la productivité, d'une croissance économique pour tous, et de la création d'emplois. Les flux de capitaux privés internationaux, en particulier l'investissement direct étranger et les transferts de fonds de la diaspora (estimés à 8% du PIB en 2013), ainsi qu'un système financier international stable, sont indispensables pour compléter les efforts nationaux de développement.

La conférence sera l'occasion de discuter des besoins au nord comme au sud en termes d'infrastructure, de l'environnement propice à mettre en place, du cadre réglementaire et des politiques macro-économiques et budgétaires nécessaires pour encourager l'entrepreneuriat, les investissements privés internationaux - notamment dans le secteur de l'or et des télécommunications - et la dynamisation du secteur privé malien. Si les réformes des entreprises initiées en 2013 et 2014 ont amélioré la perception du climat des affaires, de nouvelles mesures pourraient accélérer ces progrès. Par ailleurs, le secteur bancaire malien devra trouver des solutions durables pour financer la constitution des avoirs extérieurs. À cet effet, plusieurs instruments de l'OCDE qui se basent sur des bonnes pratiques internationales pourraient s'avérer utiles comme le Cadre d'action pour l'investissement (CAI), les examens de politiques de l'investissement, qui en découlent, et le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Un évènement parallèle sera organisé la veille de la conférence pour présenter aux acteurs économiques privés la situation actuelle, les besoins et les opportunités économiques dans le cadre du processus de préparation du « Forum des investisseurs » que le Gouvernement et la Banque mondiale prévoient d'organiser à Bamako en 2016.